

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 FEVRIER 2011

Etaient présents : Tous les délégués en exercice, sauf :

Madame CUEL remplacée par Madame MORNET

Messieurs SALLAF, SCHUDDE, Madame DIDESCH

### **\* Débat d'orientation budgétaire**

Monsieur LIGER a fait l'exposé suivant :

Institué par l'article 12 de la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 3.500 habitants et doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Son absence dans le déroulement de la procédure budgétaire peut entraîner l'annulation de la délibération portant règlement définitif du budget primitif.

Ce débat, qui n'a aucun caractère décisionnel, permet d'informer, non seulement les populations sur l'évolution de la situation financière et des priorités proposées, mais aussi aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

La préparation du budget 2011 s'effectue dans le cadre d'un contexte économique et financier marqué par la volonté gouvernementale de maîtrise des déficits publics.

L'objectif est de ramener le déficit public de 7,7 % en 2010 à 6 % en 2011 pour parvenir à 3 % en 2013.

Pour y parvenir, l'Etat s'est engagé à respecter une double norme pour l'établissement de ses budgets : « zéro valeur » (hors intérêts et pension) et « zéro volume » sur l'ensemble des crédits.

Sur la période 2011 – 2014, l'objectif est de limiter la progression annuelle moyenne des dépenses publiques à 0,8 %, ce qui n'a jamais été réalisé par le passé.

Les collectivités territoriales seront associées à cet effort par le gel des concours financiers de l'Etat. La loi de finances 2011 comprend plusieurs dispositions en ce sens, en particulier :

- stabilisation, en valeur, des concours financiers de l'Etat à partir de 2011,
- regroupement dans une « enveloppe normée » des dotations (DGF, DGD, etc.) reconduite en 2011 à son niveau de 2010 (50,447 M€)

Pour notre communauté de communes, ce budget sera le premier réalisé avec les nouvelles ressources se substituant à l'ex taxe professionnelle. En raison des retards attendus dans la notification par les services de l'Etat de ces nouvelles ressources – liés à leur nouveauté et

leur complexité - les collectivités territoriales bénéficient exceptionnellement de la possibilité de voter leur budget primitif jusqu'au 30 avril.

Afin de ne pas amputer exagérément la durée effective de cet exercice budgétaire, nous avons choisi de le voter, comme chaque année, avant la fin du mois de mars, quitte à procéder aux ajustements nécessaires par une éventuelle délibération modificative.

Cela nous semble possible en prenant en compte trois éléments :

- la garantie, en 2011, des ressources perçues en 2010 au titre de la compensation relai,
- le bon résultat de l'exercice 2010,
- la prise en compte des économies substantielles qui seront enregistrées pour la première fois en 2011.

Rappelons que l'ancienne taxe professionnelle, unique ressource fiscale de notre communauté de communes, sera remplacée à compter de cette année par les recettes suivantes, de façon à garantir au minimum le montant de ressources de la compensation relai 2010 ( 15 246 000 €) :

- Contribution économique des entreprises (CET), composée elle-même de la cotisation foncière des entreprises (CFE : 2 950 000 €) et de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE : 1 370 000 €),
- Taxe d'habitation (TH : 2 850 000 €)
- Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM : 260 000 €)
- Impôt forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER : 1 500 000 €)

Soit un total d'environ 8 930 000 €.

La différence (6 316 000 €) entre les produits de ces ressources et celui de la compensation relai 2010 sera assurée par le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et la Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP).

Ces montants, non définitifs, donnent toutefois un ordre de grandeur fiable.

Ainsi que nous nous y étions engagés, nous proposerons de reconduire en 2011 le taux de taxe d'habitation voté en 2010 par le Conseil Général.

Le taux de la CFE sera également identique à celui voté l'an passé par le conseil communautaire pour la compensation relai, et le taux de la TEOM demeurera lui aussi inchangé.

Ces différentes recettes seront complétées par le résultat de l'exercice 2010, qui fera apparaître un déficit d'investissement, reports compris, de 450 000 € et un excédent de fonctionnement de 1 750 000 €.

Après affectation du résultat pour apurer le déficit d'investissement, le report d'excédent de fonctionnement sera donc de 1 300 000 €.

L'évolution des fluides et de la maintenance a été calculée sur la base d'une augmentation de 3,5 %.

Celle des frais de personnel sur une augmentation de 3 % liée au GVT (glissement vieillesse technicité), et bien entendu calculée sur le réalisé de l'année 2010, correction faite des régularisations effectuées au titre des charges liées à la compétence culture depuis 2003 pour le conservatoire de musique, la bibliothèque de Blénod ainsi que celle de Jezainville.

L'aide aux communes sera portée de 485 000 à 600 000 € et s'effectuera non plus par le biais de la dotation de solidarité communautaire mais par le versement de fonds de concours. Des inscriptions prévisionnelles ont été effectuées, à hauteur de 300 000 €, en section d'investissement et de fonctionnement, qui seront ajustées en tant que de besoin au cours de l'exercice.

Enfin, les économies (65 000 €) sur l'eau chauffée de la piscine générées par la pose de deux déchloramineurs et le nouveau contrat de délégation de service public pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage (165 000 € au lieu de 230 000 € précédemment) contribueront à maintenir les dépenses réelles de fonctionnement au même niveau que l'an passé (20 400 000 €).

Le virement de la section de fonctionnement, de l'ordre de 1 200 000 €, permettra de financer, sans recours à l'emprunt pour la deuxième année consécutive, les dépenses d'investissement.

L'encours de la dette, qui était de 8 171 000 € au 1<sup>er</sup> janvier 2008 (320 € par habitant) reviendra à 7 085 000 € au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (285 € par habitant).

Dans l'attente du dénouement du contentieux des travaux de réhabilitation de la piscine, les dépenses d'investissement porteront sur la poursuite des programmes engagés et des travaux de gros entretien du patrimoine communautaire :

- 200 000 € pour la pose de 30 conteneurs semi-enterrés, dont nous attendons des économies significatives sur le contrat de collecte des ordures ménagères,
- 170 000 € pour l'achat d'une nouvelle balayeuse mécanisée, d'un fonctionnement plus économique et plus écologique que l'ancien modèle, et pour laquelle une subvention de 68 000 € est attendue du Conseil Général au titre de la dotation intercommunale d'investissement,
- 120 000 € pour des gros travaux de rénovation dans divers bâtiments, dont 30 000 € pour une première tranche de mise aux normes pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
- 80 000 € de travaux sur la piscine, dont 5 000 € pour une étude de faisabilité de pose de capteurs solaires, et 35 000 € pour l'aménagement des tribunes et de leur accès,
- 56 000 € pour la mise en lumière de la chapelle Cazenove à Maudières
- 50 000 € pour l'acquisition de logiciels et de matériels informatiques
- 50 000 € pour la réfection et l'extension du parking de Charmilly,
- 50 000 € pour l'aide aux particuliers dans le cadre de la campagne de ravalement de façades,
- 50 000 € d'acquisition de matériel pour les services, dont une nouvelle tranche de 20 000 € en vue de l'acquisition de nouveaux matériels d'entraînement pour l'Espace Forme.

Des crédits, de 300 000 €, seront inscrits au titre des fonds de concours aux communes pour leurs dépenses d'investissement,

Le remboursement du capital de la dette représentera pour sa part 440 000 €.

La section d'investissement devrait donc s'équilibrer à environ 2 200 000 €, en augmentation de 70 % par rapport à 2010.

Le budget annexe des transports intégrera le montant des indemnités (80 000 €) à verser aux Autocars Dupasquier pour la résiliation amiable du contrat de transports scolaires intra-muros 2009 – 2013, ainsi que les crédits (30 000 €) pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le montage du nouveau marché et l'étude prospective du réseau conditionnant notre position en matière de billetterie.

Le budget annexe « bâtiment d'activité de la ZI Atton », quant à lui, n'enregistrera aucune modification notable.

Au final, le budget principal sera voté avec un excédent de fonctionnement de l'ordre de 1 000 000 €.

Cela nous permettra, tout en poursuivant notre désendettement, de juger sereinement, à partir des prochains exercices, de la réalité des compensations promises au titre de la modification de nos ressources fiscales, et de disposer le moment venu d'une certaine marge de manœuvre lorsque nous pourrons reprendre, pour les achever, les investissements actuellement suspendus.

Le Conseil Communautaire a pris acte de cette déclaration.

### ***Discussion :***

Monsieur LEMOINE invite l'Assemblée à débattre de ces orientations budgétaires.

Monsieur VAILLANT souhaite ajouter qu'à la réforme fiscale viendra s'ajouter la réforme territoriale.

Selon lui, c'est une erreur de vouloir associer les collectivités à la lutte contre le déficit de l'Etat.

Les collectivités territoriales n'ont pas le droit d'être en déficit et elles financent 73 % des investissements. Au moment où elles ont le plus besoin de stabilité et de clarté, il ne leur est offert que de l'incertitude.

Par ailleurs, il se demande comment les collectivités n'ont pas à subir les projets de rapprochements territoriaux qui seront présentés par les Préfets avant la fin 2011.

Monsieur LEMOINE précise que la réforme territoriale n'aura pas d'incidence sur l'exercice 2011.

Les échanges de vue se poursuivent, mais il importe en premier lieu de discuter dans le cadre actuel de la Com Com pour trouver un accord sur l'évolution territoriale et des compétences permettant d'établir un projet durable et en tenant compte des acquis auxquels nous sommes attachés, telle la prise de décisions à l'unanimité du Bureau et d'une manière plus générale, des relations humaines entre les maires de la Com Com.

M. LEMONE se dit relativement optimiste, car il y a des pistes à suivre.

Monsieur VAILLANT partage cette "positive attitude" mais aimerait connaître le calendrier de la démarche.

Monsieur LEMOINE répond que les dates de rencontres seront communiquées lorsqu'elles seront arrêtées.

Il estime que l'Etat devra prendre en compte le rythme d'évolution que se donneront les collectivités car une telle construction prend du temps et pour être durable doit être bien travaillée

Il rappelle qu'ici les élus ont la chance de bien se connaître, de travailler ensemble depuis très longtemps et dans un climat de confiance. Avec de nouveaux élus il faudra réapprendre à travailler ensemble.

Monsieur LIGER se dit en accord avec les propos du Président mais très inquiet sur le plan financier.

Monsieur LEMOINE explique que la TP a peut être constitué un handicap car elle avait un effet bloquant, alors que les nouvelles ressources sont plus mouvantes et plus réparties.

Lors d'une prochaine réunion du conseil il estime qu'il faudra délibérer sur la possibilité de faire appel à un cabinet conseil qui ira vérifier les bases des nouvelles ressources.

Monsieur VINCENT partage l'inquiétude de Monsieur LIGER, la part importante des dotations de l'Etat dans les nouvelles ressources donnant selon lui à réfléchir sur le dynamisme de ces dernières.

En ce qui concerne les travaux prévus à Charmilly, il estime qu'il serait préférable d'investir les sommes prévues pour l'extension et la réfection du parking dans la construction ou l'achat de locaux plus fonctionnels.

Monsieur MOUTET revient sur une proposition qui avait été faite en 2008, à savoir l'attribution d'une prime aux particuliers, et peut-être aussi aux entreprises pour les économies d'énergie. Il aimerait qu'une étude soit réalisée dès 2011 pour une mise en place avant la fin du mandat.

Monsieur LEMOINE fait part de son accord.

Monsieur BERTELLE trouve que le DOB 2011 ressemble à ceux des 3 années précédentes et regrette l'absence de stratégie financière et la passivité qui perdure. Il convient que la Com Com n'est pas endettée, mais s'inquiète d'une diminution de ses ressources.

Monsieur LIGER précise que l'endettement de la Com Com doit se calculer non sur la totalité de son budget de fonctionnement mais qu'il faut en déduire le montant reversé aux communes au titre de l'attribution de compensation, soit la moitié. Selon lui, le niveau d'endettement de la Com Com, même s'il s'améliore, reste conséquent.

Monsieur LEMOINE estime qu'il ne faut pas parler de passivité ni dénoncer un manque de stratégie. En effet, de gros investissements, qui se font au cas par cas (les dépenses d'investissement ne sont pas linéaires comme dans les communes, en raison des compétences de la Com Com) ont été réalisés, notamment, l'aire d'accueil des Gens du Voyage et la réhabilitation de la piscine, qui ont nécessité de recourir à l'emprunt. Pour trouver des marges de manœuvre, des efforts constants sont faits sur le fonctionnement, soit directement, comme par la renégociation du contrat de DSP pour l'aire d'accueil des Gens du Voyage ou la pose de déchloramineurs à la piscine, soit indirectement et en lien avec les investissements,

comme le programme d'implantation de conteneurs enterrés ou semi enterrés, qui vise à faire baisser considérablement le coût de la collecte.

Pour Monsieur LEMOINE, il s'agit là de choix réfléchis et assumés.

Monsieur VAILLANT pense quant à lui qu'il s'agit là d'une philosophie de gestion, qu'il juge plutôt saine, mais pas d'une stratégie et fait état d'une certaine frilosité.

Selon lui, une véritable stratégie financière passe par une stratégie de développement économique, car il n'estime pas possible de financer nos dépenses essentiellement par la fiscalité sur les ménages.

Monsieur LEMOINE ne partage pas ce point de vue et rappelle, par exemple, que ce sont les entreprises qui financent une part non négligeable du coût du ramassage et du traitement des ordures ménagères.

Il estime qu'il est également faux de parler de "frilosité", et donne pour exemple la ZAC d'Atton sur laquelle de gros risques ont été pris il y a quelques années en y effectuant de gros investissements, mais dont la Com Com perçoit aujourd'hui les résultats.

#### **\* Garanties d'emprunts à LogiEst – Construction de 67 logements collectifs à Blénod lès PAM**

La Sahlm LOGI EST envisage la construction de 67 logements collectifs sur la ZAC de Longues Raies à Blénod.

Ces travaux seraient financés par quatre prêts à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

La garantie demandée à la Communauté de Communes porte sur 50 % de chacun de ces emprunts, soit globalement 3 125 547,50 €, sur un total de 6 251 095 €.

Adopté à l'unanimité

#### **\* Transports scolaires intra muros 2009-2013 – Résiliation à l'amiable du marché avec la Société des Autocars Dupasquier**

Par marché en date du 15 avril 2009, la Communauté de Communes du Pays de Pont à Mousson a confié à la Société des Autocars Dupasquier la gestion des transports scolaires intra muros, pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Le bilan de la première année d'exécution du marché et sa projection sur la durée totale du marché ont fait apparaître un écart conséquent entre le montant déjà versé au prestataire (318 480 € TTC de septembre 2009 à août 2010 inclus, et 114 473,50 € TTC de septembre à décembre 2010 inclus) et le montant total de l'offre de ce dernier (720 935 € TTC).

Après analyse, il ressort clairement que les causes de cet écart tiennent à des erreurs sur le nombre des différents trajets portés sur le « devis descriptif et estimatif » transmis aux candidats lors de la procédure d'appel d'offres. En effet la plupart des quantités indiquées aux candidats étaient soit identiques, soit inférieures à celles du précédent marché, qui était lui d'une durée de 3 ans (2006 – 2009).

Or, chaque candidat devait compléter ce document en indiquant son prix unitaire pour chacun des trajets et détailler ainsi la formation du prix total proposé qui constituait son offre.

A prix unitaire identique (porté sur le bordereau de prix), la minoration des quantités indiquées aux candidats ne pouvait donc qu'entraîner le constat d'une plus value entre les prestations réellement exécutées et celles prévues sur le « devis descriptif et estimatif ».

Cette erreur n'a pas occasionné de distorsion de concurrence dans la procédure d'appel d'offres puisque tous les candidats ont établi leur offre sur la base des mêmes documents.

Néanmoins, la rectification des quantités du marché entraînerait une augmentation substantielle du montant des prestations à verser au titulaire du marché et dans des proportions telles que la passation d'un simple avenant n'est pas envisageable.

C'est pourquoi, en accord avec la Société des Autocars Dupasquier, il est proposé de résilier à l'amiable, moyennant une indemnité de 80 000 € à verser à la Société des Autocars Dupasquier, le marché du 15 avril 2009, avec effet au 31 août 2011, de façon à permettre à la Communauté de Communes du Pays de Pont à Mousson de lancer un nouvel appel d'offres tout en assurant la continuité du service public.

La commission des transports a émis un avis favorable.

Adopté par 36 voix pour et 2 voix contre (Messieurs BERTELLE et VINCENT)

### ***Discussion***

Monsieur KOLANEC demande s'il n'aurait pas été préférable d'attendre la fin du marché pour éviter la perte de 80 000 €.

Monsieur LEMOINE informe qu'après étude et réflexion, il a paru souhaitable de relancer dès maintenant un marché qui aurait pu aller jusqu'à la fin du marché des transports urbains (2016) et relancer un marché global à ce moment là.

Cependant le Conseil d'Etat a décidé récemment qu'il n'était plus possible de signer des marchés à bons de commande pour une durée supérieure à 4 ans.

La Société des autocars Dupasquier a présenté une étude formelle qui faisait état d'un manque à gagner de 300 000 €, justificatifs à l'appui. Après plusieurs rencontres et négociations, l'indemnité demandée a été ramenée à 80 000 €.

Monsieur BERTELLE aimerait connaître le montant du précédent marché et comprendre comment on peut arriver à un tel delta et s'inquiète du montant du futur marché.

Monsieur LEMOINE explique que certains transports (notamment le transport des élèves de Blénod le midi) faisaient l'objet d'avenants lors du précédent marché et n'ont pas été quantifiés dans le marché en cours et que, par ailleurs, les écoles sont très demandeuses et il y a bon nombre de nouveaux transports scolaires.

Monsieur BERTELLE précise qu'il conçoit très bien l'erreur humaine mais que ce qui l'inquiète c'est le coût.

Monsieur LEMOINE explique qu'un cabinet d'étude sera chargé, en préparant le nouveau marché, d'étudier les moyens de faire des économies et de vérifier la réalité de tous les coûts

Monsieur PORTELANCE aimerait qu'on formalise d'avantage les obligations du transporteur, notamment en matière de sécurité des passagers.

**\* Transports scolaires intra-muros – Appel d’offres**

La résiliation de l’actuel contrat « transports scolaires intra muros » » prenant effet au 31 août prochain, il est nécessaire de lancer dès maintenant la procédure en vue de son renouvellement.

Un appel d’offres ouvert européen sera lancé pour un marché de prestations de service, à bon de commande, pour une durée de 4 ans (1<sup>er</sup> septembre 2011 – 31 août 2015), avec un montant minimum et un montant maximum ;

La commission transports a émis un avis favorable

Adopté par 37 voix pour et une voix contre (Monsieur BERTELLE)

**\* Transports urbains – Mise en place de navettes de délestage**

Afin de remédier aux nombreux problèmes de stationnement et de flux important de circulation au centre ville de Pont à Mousson, il a été décidé de mettre en place des navettes de délestage comme suit :

- Navette Espace Montrichard – Gare SNCF :

- durée : du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin 2011
- prix : **109,75 € HT** par jour de fonctionnement (soit 219,50 € HT de coût réel, 50 % étant pris en charge par les Autocars Dupasquier)
- Fréquence : 5 jours par semaine (du lundi au vendredi inclus ; de 6 h 00 à 9 h 00 et de 17 h 00 à 19 h 00)
- Prix du billet : 1 € par semaine

- Navette Espace Montrichard – Eglise St Laurent :

- durée : du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin 2011
- prix : **91,00 € HT** par jour de fonctionnement (soit 182,00 € HT de coût réel, 50 % étant pris en charge par les Autocars Dupasquier)
- Fréquence : 1 jour par semaine (le samedi matin ; de 8 h 45 à 12 h 30)
- Prix du billet : 1 € par mois

La période d’essai de 4 mois permettra de se faire une idée précise de l’intérêt de ce service qui en cas de succès pourrait être pérennisé moyennant un avenant au contrat de transports urbains.

La commission transports a émis un avis favorable

Adopté à l'unanimité

***Discussion***

Monsieur VAILLANT aimerait qu'un compte rendu soit fait au terme de cette expérience et craint qu'un "changement supplémentaire" ne dissuade les usagers.

Par ailleurs il déplore que bon nombre des flyers distribués dans les boîtes à lettres se retrouvent sur les trottoirs et aurait préféré un autre mode de communication, pourquoi pas dans le bulletin communautaire qui vient de paraître.

Monsieur LEMOINE précise que les textes parus dans le bulletin communautaire ont été envoyés bien avant que les navettes ne soient envisagées.

Il pense que l'expérience est jouable et qu'il faut laisser aux usagers le temps de s'habituer. En cas de succès, la démarche sera pérennisée sur ce trajet et l'expérience reconduite d'autres sites.

Monsieur MOUTET estime que les gens, libérés de leur quête de stationnement seront beaucoup plus sereins.

### **\* Modification des statuts – Adjonction de la compétence « Relais assistantes maternelles »**

La Communauté de Communes du Pays de Pont A Mousson compte plus de 221 assistantes maternelles exerçant leur activité sur son territoire, en complément des modes de garde collectif existants (crèches, halte-garderies), et des associations d'assistantes maternelles

La création, au niveau communautaire, d'un « relais assistantes maternelles » permettrait de favoriser :

- l'information auprès des familles sur ce mode de garde,
- la mise en relation des parents avec les assistantes maternelles,
- l'information, le soutien, et la formation des assistantes maternelles

En conséquence, vu l'intérêt d'harmoniser cette intervention au niveau communautaire et de mutualiser les moyens avec une autre structure intercommunale, je vous propose de modifier les statuts de la Communauté de communes par l'adjonction de la compétence « Relais assistantes maternelles », étant précisé que l'intérêt communautaire de cette compétence sera constitué par « la mise en œuvre, la gestion et le financement d'outils et de moyens permettant de faire fonctionner un relais assistantes maternelles ».

Adopté à l'unanimité

### ***Discussion***

Monsieur LEMOINE explique que les villes de Pont à Mousson et Blénod les PAM avaient déjà une convention avec la CAF, mais celle-ci demande que cela soit revu au niveau intercommunal, notamment avec les communautés de communes du Grand Valmon, d'Esch et Moselle et la commune de Pagny, qui ont des besoins ponctuels.

Il serait donc possible de mutualiser les personnels, par exemple

### **\* Atelier "Théâtre contemporain" - Tarification**

Un atelier "théâtre contemporain" se déroulera chaque vendredi de 18 h à 20 h à la médiathèque communautaire de Pont-à-Mousson et sera animé par un professeur de théâtre professionnel.

Il sera ouvert aux adolescents à partir de 14 ans et aux adultes, et pourra accueillir au maximum 20 personnes.

La participation à cet atelier est de 30 € par personne et par trimestre (adultes et adolescents).

Le comité consultatif culture et communication a émis un avis favorable lors de sa réunion du 16 février 2011

Adopté à l'unanimité

#### **\* Spectacles tous publics – Festival "COM COM ET REVES DE GOSSES" – Tarification**

La coordination culture et communication communautaire organise des spectacles tous publics, dans le cadre du festival « COMCOM ET REVES DE GOSSES ».

La tarification pour ces organisations, validée au cours de la réunion du Comité Consultatif Culture et Communication du lundi 10 mai 2010, est proposée de la façon suivante :

Tarif plein : 6 € pour les personnes habitant hors de la Communauté de Communes du Pays de Pont-à-Mousson (enfants et adultes)

Tarif réduit : 4 € pour les personnes habitant sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Pont à Mousson (enfants et adultes)

Le comité consultatif culture et communication a émis un avis favorable lors de sa réunion du 16 février 2011

Adopté à l'unanimité

#### **\* Subvention à l'école de musique Charles BOQUET – Exercice 2011**

Après l'avis favorable du Bureau Communautaire et du Comité Consultatif Culture et Communication,

A l'unanimité, le conseil communautaire décide d'accorder à l'école de musique Charles BOQUET une avance de 15 000 € sur la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2011.

#### **\* OPAH - Avenant n° 1 à la convention avec l'ANAH - Avenant n° 1 au marché "Suivi-animation de l'OPAH" avec le CAL 54**

Afin d'aider à la rénovation thermique de logements énergivores occupés par les propriétaires aux revenus les plus modestes, l'Etat a décidé d'affecter, au sein de l'axe "développement durable" des investissements d'avenir, 500 M€, sur la période 2010 / 2017.

Le programme national d'aide à la rénovation thermique de logements privés, dénommé « Habiter Mieux », se fixe pour objectif la réhabilitation de 300.000 logements de propriétaires occupants à revenu modeste en situation de forte précarité énergétique.

Géré par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), il constitue un levier d'action pour la résorption des situations de précarité énergétique, amplifié par son articulation avec les démarches de l'ANAH, des collectivités territoriales et de tous les acteurs engagés dans la lutte contre la précarité énergétique.

Il est rappelé à cet effet que la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, conclue le 27 mars 2009, entre l'Etat, l'ANAH et la Communauté de Communes du Pays de Pont-à-Mousson peut permettre de mobiliser, par voie d'avenant, des crédits complémentaires à ceux de l'ANAH, mis en place par l'Etat (1 100 € par logement majoré à 1 600 €, en cas d'abondement complémentaire de 500 € par logement de la part de la Communauté de Communes, soit une subvention globale complémentaire à celle de l'ANAH de 2 100 € par logement).

L'engagement global de la Communauté de Communes (9 500 €) pourrait porter sur 19 logements à rénover pendant la durée de validité résiduelle de l'OPAH (2011/2012), soit :

- 15 logements, correspondant à 7 500 € en 2011
- 4 logements, correspondant à 2 000 € en 2012

Un avenant à la convention d'OPAH conclue avec l'Etat et l'ANAH le 27 mars 2009 sera signé afin :

- de permettre, par un abondement de 500 € par logement, à 19 propriétaires occupants concernés par des travaux de rénovation thermique, de bénéficier d'une aide majorée de l'Etat de 1 600 € par logement (soit une subvention totale de 2 100€ par logement, complémentaire à celle de l'ANAH) ;
- de bénéficier d'une aide complémentaire de l'ANAH pour l'instruction de ces dossiers, à raison de 300 € par dossier, soit 5 700 € maximum pour la durée résiduelle de l'OPAH ;

Un avenant au marché de suivi animation de l'OPAH, d'un montant maximum de 5 700 €, sera signé pour permettre le reversement au CAL de Meurthe-et-Moselle de l'aide complémentaire à l'ingénierie accordée par l'ANAH à raison de 300 € par dossier, soit un maximum de 5 700 € pour la durée résiduelle de l'OPAH.

Adopté à l'unanimité

#### **\* Communications diverses**

Monsieur le président donne lecture des décisions prises depuis le mois de décembre

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.